KPMG S.A.
Nantes Atlantique Vendée
14 rue Montesquieu
ZAC du Moulin Rouge
CS 10629
85016 La Roche-sur-Yon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 51 09 83 00
Télécopie : +33 (0)2 51 62 72 37
Site internet : www.kpmg.fr

Association Aide à Domicile pour Tous de Loire-Atlantique et de Vendée

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Association Aide à Domicile pour Tous de Loire-Atlantique et de Vendée
9 rue Marcel Sembat - BP 48755 - 44187 Nantes Cedex 04

Ce rapport contient 21 pages

Référence : CPC / FD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Nantes Atlantique Vendée
14 rue Montesquieu
ZAC du Moulin Rouge
CS 10629
85016 La Roche-sur-Yon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 51 09 83 00
Télécopie : +33 (0)2 51 62 72 37
Site internet : www.kpmg.fr

Association Aide à Domicile pour Tous de Loire-Atlantique et de Vendée

Siège social : 9 rue Marcel Sembat - BP 48755 - 44187 Nantes Cedex 04

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

— le contrôle des comptes annuels de l'association Aide à Domicile pour Tous de Loire-Atlantique et de Vendée, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4-7 « Contentieux Conseil Départemental 85 » de l'annexe concernant le transfert de l'activité de Vendée à l'ADMR en date du 1er mars 2017.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

— **Estimations comptables importantes**

- Comme décrit dans la note de l'annexe 4-8 « Situation de l'ADT 85 : Impact sur les comptes de l'ADT 44-85 », votre association détient une créance envers l'association ADT 85 présentant un risque éventuel de non recouvrement compte tenu de l'absence d'activité de l'association ADT 85.

  Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche et de la valorisation de la créance nette retenues par l'association Aide à Domicile pour Tous de Loire-Atlantique et de Vendée, décrite dans la note 4.8 « Situation de l'ADT 85 : Impact sur les comptes de l'ADT 44-85 », sur la base des éléments disponibles à ce jour.

- Les charges de personnel représentent un pourcentage très significatif dans la structure des coûts de l'association. A ce titre, les provisions liées au personnel à la clôture des comptes représentent des enjeux importants.

  Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour et dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables, nous nous sommes assurés du bien-fondé des estimations retenues et des calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

La Roche-sur-Yon, le 21 juin 2017

KPMG S.A.

Christophe Coutansais
Associé

BILAN

Période du : **01/01/2016** Au : **31/12/2016**

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1		
	Brut	Amortiss.	Net	Net	Ecart N-(N-1)	%
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'Etablissement						
Autres Immobilisations Incorporelles	26 242	22 237	4 005	6 547	-2 542	-39 %
Immobilisations Incorporelles en cours						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Construction						
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels						
Autres Immobilisations Corporelles	210 105	190 171	19 935	37 154	-17 219	-46 %
Immobilisations Corporelles en cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations Créances rattachées						
Autres Titres Immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	19 709		19 709	23 312	-3 603	-15 %
TOTAL ACTIF IMMOBILISE I	256 056	212 407	43 649	67 013	-23 364	-35 %
LIAISON						
Comptes de liaison						
TOTAL LIAISON II						
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS						
Matières Premières et Fournitures						
Autres Approvisionnements						
En-cours de Production de Biens						
Produits Intermédiaires et Finis						
Marchandises						
CREANCES (3)						
Avances et Acomptes versés sur commandes	383		383	3 587	-3 204	-89 %
Créances Usagers et Comptes rattachés	1 993 943	9 871	1 984 071	1 589 263	394 809	25 %
Autres Créances						
Fournisseurs débiteurs	4 931		4 931	22	4 909	++++
Personnel	3 067		3 067	3 056	11	
Organismes sociaux	2 377		2 377	8 105	-5 728	-71 %
Autres	1 335 722	409 706	926 016	1 021 500	-95 484	-9 %
TRESORERIE						

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1		
	Brut	Amortiss.	Net	Net	Ecart N-(N-1)	%
Valeurs Mobilières de Placement	673 348		673 348	1 231 781	-558 433	-45 %
Disponibilités	543 110		543 110	448 337	94 773	21 %
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	32 960		32 960	45 967	-13 007	-28 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	4 589 839	419 577	4 170 262	4 351 617	-181 355	-4 %
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)						
ECART DE CONVERSION (ACTIF) (VI)						
TOTAL GENERAL (I+ II + III + IV + V + VI)	4 845 895	631 984	4 213 910	4 418 630	-204 720	-5 %
(1) dont droits au bail						
(2) à moins d'un an						
(3) dont à plus d'un an						

BILAN

Période du : **01/01/2016** Au : **31/12/2016**

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS ASSOCIATIFS (sans droit de reprise)	1 019 957	970 790	49 167	5 %
FONDS ASSOCIATIFS (avec droit de reprise)				
Dons et Legs				
Subventions d'Investissements				
RESERVES				
Excédents affectés à l'Investissement				
Réserve de Trésorerie				
Réserve de Compensation	4 032	4 032		
Autres Réserves	10 749	10 749		
REPORT A NOUVEAU	-333 315	67 165	-400 480	-596 %
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	23 017	-180 952	203 969	113 %
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RENOUVELABLES				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour Réserve de Trésorerie				
Réserves des Plus-Values Nettes d'Actif				
TOTAL (I)	724 440	871 783	-147 344	-17 %
LIAISON				
Comptes de Liaison				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour Risques et Charges	456 822	388 656	68 166	18 %
TOTAL (III)	456 822	388 656	68 166	18 %
DETTES (3)				
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit				
Emprunts et Dettes Financières Diverses (5)	284 004	358 093	-74 090	-21 %
Avances et Acomptes Reçus sur Commande en Cours				
Redevables Créditeurs				
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	101 416	114 934	-13 518	-12 %
Dettes Fiscales et Sociales	1 897 969	1 978 826	-80 857	-4 %
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés				
Autres Dettes	749 260	704 839	44 421	6 %
Produits Constatés d'Avance		1 499	-1 499	-100 %
Disponibilités				
TOTAL (IV)	3 032 648	3 158 190	-125 542	-4 %

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Ecart de conversion (passif)				
TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+ VI)	4 213 910	4 418 630	-204 720	-5 %
(1) Dont compte 115 : Résultats sous contrôle de Tiers				
(2) Dont compte 1201 et compte 1291 Résultat sous contrôle de				
(3) Dont à plus d'un an - Dont à moins d'un an				
(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de				
(5) Correspondent aux cautions versées par les résidents à leurs				
(6) Dont fonds des majeurs protégés et des Tutelles				
TOTAL (V)				
Emprunts obligatoires				

COMPTE DE RESULTAT

Période du : **01/01/2016** Au : **31/12/2016**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Biens				
Services	**12 618 580**	**11 441 124**	**1 177 456**	**10 %**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	**101 481**	**89 449**	**12 032**	**13 %**
Cotisations	**39 768**	**30 481**	**9 287**	**30 %**
Autres produits	**5 777**	**612**	**5 165**	**843 %**
Reprise sur provisions et amortissements	**64 893**	**6 634**	**58 259**	**878 %**
Transfert de charges	**345 831**	**487 754**	**-141 923**	**-29 %**
Collectes				
TOTAL 1	**13 176 330**	**12 056 055**	**1 120 276**	**9 %**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Marchandises				
Achats				
Variation de stock				
Matières premières et autres approvisionnements				
Achats	**67 373**	**50 196**	**17 177**	**34 %**
Variations de stock				
Services Extérieurs	**330 657**	**309 941**	**20 716**	**7 %**
Autres Services Extérieurs	**1 335 558**	**1 296 170**	**39 388**	**3 %**
Impôts, taxes et versements assimilés	**743 218**	**720 934**	**22 284**	**3 %**
Salaires et traitements	**8 180 367**	**7 815 961**	**364 406**	**5 %**
Charges sociales	**2 082 934**	**1 943 311**	**139 622**	**7 %**
Autres charges de personnel	**89 037**	**43 604**	**45 432**	**104 %**
Dotations aux amortissements et aux provisions :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	**23 653**	**23 016**	**637**	**3 %**
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	**1 310**	**2 758**	**-1 448**	**-53 %**
Pour risques et charges : dotations aux provisions	**249 158**	**25 424**	**223 734**	**880 %**
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	**26 980**	**7 684**	**19 296**	**251 %**
TOTAL 2	**13 130 244**	**12 238 999**	**891 245**	**7 %**
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**46 087**	**-182 944**	**229 030**	**-125 %**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Excédent ou déficit transféré				
TOTAL 3				
Déficit ou excédent transféré				
TOTAL 4				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 377	5 454	-3 077	-56 %
Reprises sur provisions et transfert de charges financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL 5	2 377	5 454	-3 077	-56 %
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	766	770	-4	-1 %
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL 6	766	770	-4	-1 %
RESULTAT FINANCIER	1 610	4 683	-3 073	-66 %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	47 697	-178 260	225 957	-127 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	21 023	27 676	-6 653	-24 %
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
TOTAL 7	21 023	27 676	-6 653	-24 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	42 201	30 367	11 834	39 %
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 501		3 501	100 %
TOTAL 8	45 702	30 367	15 335	50 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-24 680	-2 692	-21 988	817 %
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
TOTAL 9				
RESULTAT A RECYCLER				
Excédent à recycler - gestion conventionnée				
TOTAL 10				
Déficit à recycler - gestion conventionnée				
TOTAL 11				
RESULTAT A RECYCLER				
TOTAL DES PRODUITS	13 199 730	12 089 184	1 110 546	9 %

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
TOTAL DES CHARGES	**13 176 712**	**12 270 136**	**906 576**	**7 %**
EXCEDENT OU DEFICIT	**23 017**	**-180 952**	**203 969**	**-113 %**

Annexes aux comptes annuels

(code de commerce – articles 9 et 11 – Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 – règlement ANC n°2014-03 du 08/09/2014)

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées. »

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **4 213 910 €.**

Les produits d'exploitation sont de **13 176 330 €**

Le résultat net comptable est un excédent de **23 017 €.**

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/05/2017 par les dirigeants.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation.

Depuis le 01 janvier 2014, une convention de délégation lie les 2 associations ADT44-85 et ADT 85 ayant pour impact l'intégration des charges et produits de l'activité d'ADT 85 dans le résultat ADT 44-85.

Le bilan ADT 44-85 présente donc des dettes et créances des 2 associations en cohérence avec le compte d'exploitation arrêté.

Signature d'un Traité de Fusion Absorption entre l'Association ADT 44-85 et l'association ASFA :

La fusion absorption s'est réalisée rétroactivement au 01 janvier 2016 par absorption des activités et du personnel d'ASFA par ADT 44-85 et par la reprise du passif au 31 décembre 2015 d'ASFA à ADT 44-85.

La dissolution d'ASFA fut prononcée du fait même de l'absorption de celle-ci par ADT 44-85 au 01er janvier 2016.

L'actif apporté par ASFA est évalué à 92 947 € et le passif transmis pour 96 096 € soit un passif net de 3 149 €.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au règlement du CRC 99.01 du 16/02/1999 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations et du règlement ANC n°2014-03 homologué par l'arrêté du 08/09/2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *Continuité d'exploitation ;*
- *Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;*
- *Indépendance des exercices,*
- *Et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.*

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1-1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

- *Amortissement par composant*

Conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les immobilisations qui le justifient doivent désormais être décomposées entre la structure (composant principal) et les composants qui seront identifiés distinctement en tant qu'immobilisations.

Au sein de l'association ADT 44-85, aucune immobilisation ne justifie l'application de la méthode des composants.

- *Modalités d'amortissements retenues*

L'association dépasse les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable, il a été cependant retenu, comme pour les exercices précédents, la durée d'usage dans les plans d'amortissement.

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan Comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire.

1-2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1-3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1-4. Subventions d'exploitation

- *Traitement des conventions de financement*

Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- *Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;*
- *Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties ;*

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés.

- *Fonds dédiés*

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 6894) et au passif sous le compte « fonds dédiés » (compte 194).

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs » (compte 7894).

1-5. Dérogation aux règles comptables

L'enregistrement comptable des reprises de déficits et d'excédents sous contrôle de tiers financeurs suit la règle suivante :

Règle comptable sur la reprise par les financeurs des déficits et excédents.

(Dérogation à l'application d'un principe comptable pour donner une image fidèle du résultat de l'ADT 44-85)

« Si dans un cas exceptionnel, l'application d'une prescription comptable se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat, il doit être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité (article c.com L123-14) ».

C'est dans cet esprit que nous appliquons une dérogation au principe comptable pour neutraliser dans le compte de résultat les reprises des déficits ou excédents notifiés par les financeurs et intégrés dans les arrêts de tarification sur l'exercice. Ils sont directement affectés au compte de résultat sous contrôle financeurs (compte 115) figurant au passif du bilan.

Cette pratique permet de présenter un résultat « corrigé » correspondant mieux à la réalité de l'activité de l'exercice au regard des seuls financements, sans que pour autant les fonds propres en soient affectés.

Le résultat comptable est aussi amputé de la reprise des déficits antérieurs et augmenté de la reprise des excédents antérieurs.

Le résultat comptable 2016 de 23 017 € prend en compte les déficits et excédents repris par certains financeurs sur 2016 et imputés directement du compte de résultat vers le passif du bilan (compte 115 « résultat sous contrôle financeur ») (cf. règles et méthodes comptables) :

Résultat Comptable au 31/12/2016	**23 017**
Reprise Déficit CD 44 APA 2013	4 723
Reprise Déficit CD 85 2014	2 510
Reprise Excédent CD 44 ASE 2013	- 223 612
Sous total résultat repris en 2016	- *216 379*
Résultat 2016 corrigé des résultats antérieurs repris	- **193 362**

Cet écart justifie à lui seul l'application de la dérogation au principe comptable pour permettre d'avoir au compte de résultat un résultat sans l'influence de la reprise de ces déficits et excédents.

1-7. Contributions volontaires

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux suivants pour un total de **5 375 €** (reprise des valeurs en 2011).

- Location Vallet : 3 700 €
- Location Blain : 1 675 €

1-8. Fiscalité de l'association

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

2- Notes sur le bilan actif

2-1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 256 056 €

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations Incorporelles	26 431	2 742	2 931	26 242
Immobilisations Corporelles	212 876	7 486	10 257	210 105
Immobilisations Financières	23 312	1 115	4 718	19 709
TOTAL	**262 619**	**11 344**	**17 907**	**256 056**

Amortissements et provisions d'actif = 212407 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations Incorporelles	19 883	5 285	2 931	22 237
Immobilisations Corporelles	175 722	24 705	10 257	190 171
TOTAL	**195 606**	**29 990**	**13 189**	**212 407**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	montant	Amortissements	Valeur Nette	Durée
logiciels	17 629	17 629	-	4 ans
logiciels service Mandataire	2 468	2 468	-	2 ans
Autres immo incorp : **Film ADT**	6 144	2 139	4 005	3 ans
Inst générales, agencements divers	93 338	78 771	14 568	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	18 900	18 900	-	5 ans
Matériel et mobilier de bureau siège	35 116	34 604	512	de 5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau sites	11 995	11 648	347	de 5 à 20 ans
Matériel et mobilier de bureau mand	1 379	1 379	-	10 ans
Matériel informatique	49 378	44 870	4 508	de 3 à 5 ans
Immobilisations financières	19 709		19 709	
TOTAL	**256 056**	**212 408**	**43 648**	-

2-2. Etat des créances = 3 393 090 €

Etat des Créances	Montant Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	19 709		19 709
Actif circulant & charges d'avance	3 373 381	3 373 381	
TOTAL	**3 393 090**	**3 373 381**	**19 709**

2-3. Provisions pour dépréciation = 419 577 €

Nature des Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	non utilisées	A la clôture
Comptes clients 44	7 959	1 310			9 269
Comptes clients 85	915			312	603
Compte ADT 85	293 295	116 411			409 706
TOTAL	**302 169**	**117 720**	-	**312**	**419 577**

2-4. Produits à recevoir par poste de bilan = 520 120 €

Produits à recevoir	Montant
Immo financières Autres Créances Disponibilités	520 120
TOTAL	**520 120**

2-5. Charges constatées d'avance = 32 960 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reporté sur le prochain exercice.

3- Notes sur le bilan passif

3-1. Provisions = 456 822 €

Nature des Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Provision engagement retraite ADT 44	265 077	33 411	5 689	292 799
Provision engagement retraite ADT 85	73 579	5 155	8 892	69 842
Provision pour litige Prud'homaux	50 000		50 000	-
Provision pour litige TASS		94 181		94 181
TOTAL	**388 656**	**132 747**	**64 581**	**456 822**

Une provision pour litige au Tribunal des Affaires Sanitaires et Sociales a été constituée en 2016 pour 94 k€

La provision concernant le litige Prud'homal a été reprise pour 50 k€ suite au jugement (condamnation de 48 k€).

3-2. Etat des dettes = 3 032 649 €

Etat des dettes	Montant total	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	284 004	86 579	197 425	
Fournisseurs	101 416	101 416		
Dettes fiscales et sociales	1 897 969	1 897 969		
Dettes sur immobilisations	-			
Autres dettes	749 260	749 260		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	**3 032 649**	**2 835 224**	**197 425**	**-**

3-3. Charges à payer par poste de bilan = 1 476 448 €

Charges à payer	Montant
Emp & dettes établissement de crédit	169
Emp & dettes financières	
Fournisseurs	21 917
Dettes fiscales et sociales	1 314 255
Autres Dettes	140 107
TOTAL	**1 476 448**

3-4. Produits constatés d'avance = 0 €

3-5. Tableau de variation des fonds associatifs

Libellé	solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde de fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	481 964			481 964
Fonds de restructuration ARS	451 429			451 429
Fonds de restructuration ASFA		49 167		49 167
Apport sans droit de reprise				-
Subvention d'invest sur biens renouvelables	37 397			37 397
Excédents affectés à l'investissement				-
Réserves de compensation	4 032			4 032
Autres réserves	10 749			10 749
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	- 20 507	216 514	216 379	- 20 372
Résultat en attente décision financeurs	17 684	- 174 372	17 684	- 174 372
Dépenses refusées 2014 CD 85 (contentieux TITSS)		- 81 801		- 81 801
Report à nouveau	69 988	- 205 411	- 81 801	- 53 622
Report à nouveau ASFA		- 3 149		- 3 149
Résultat de l'exercice 2015	- 180 952		- 180 952	-
Résultat de l'exercice 2016	-	23 017		23 017
TOTAL	**871 784**	**- 176 035**	**- 28 690**	**724 440**

4- Autres Informations

4-1. Rémunérations des 3 plus hautes cadres dirigeants bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi 2006-486 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature se sont élevés globalement au titre de l'exercice 2016 à 130 686 €.

Le fait de distinguer ces 3 rémunérations reviendrait à indiquer des montants de rémunération individuelle.

4-2.Engagement en matière de pensions de retraite

Montant de l'engagement en matière de retraite à la clôture de l'exercice : 362 641 €.

Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges au 31/12/2016.

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite est réalisée par application de la méthode rétrospective prorata temporis, recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (n°2013-02 ANC). Elle contient les éléments principaux suivants :

- Départ à 62 ans ou 65 ans suivant l'âge du personnel
- Intégration des charges sociales (départ à l'initiative du salarié)
- Augmentation annuelle des salaires de 1% constant
- Taux de rotation annuel de 5% constant et table de mortalité TG05
- Taux actualisation : 2.2%
- Convention collective de la branche aide, soins à domicile (BAD)

4-3 Honoraires du Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale du 30 juin 2015 a nommé le cabinet KPMG (KPMG SA – Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92 066 PARIS LA DEFENSE CEDEX) comme **Commissaire aux Comptes titulaire** ; et le cabinet Salustro Reydel (Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 PARIS LA DEFENSE Cedex) comme Commissaire aux Comptes Suppléant.

Les honoraires constatés en charge au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice s'élèvent à 12 000 €.

4-4 Plan d'Apurement du Passif

Le Tribunal de Grande Instance de Nantes a accepté le 19/10/2010 le plan d'apurement du passif pour les deux associations (ADT 44-85 et ADT 85).

Les dettes liées au redressement judiciaire et les remboursements réalisés sur l'exercice sont constatés dans un compte spécifique dont le solde atteint 283 834 € au 31/12/2016.

4-5 Evolution de l'activité

Evolution	2015	2016	%
Activité	445 732	486 093	**9,05%**
Chiffres D'affaires	11 441 124	12 618 580	**10,29%**
Effectif moyen ETP	385	406	**5,45%**

Résultat comptable 2016	**23 017**
Charges refusées par les financeurs	
Dotation Provisions retraite	38 566
Indemnité Transactionnelle	43 500
Dotation provision litige TASS	94 181
Dotation suppl. Créance ADT 85	116 411
Produits non pris en compte par les financeurs	
reprise provision litige prud'homme	- 50 000
Reprise engagement retraite	- 14 581
Résultat administratif 2016	**251 094**

Dont résultats par Financeurs

Conseil départemental 44- PAPH	
Conseil départemental 44- Aide au répit	- 537
Conseil départemental 44- ASE	- 317
Conseil départemental 85	35 155

4-7 Contentieux Conseil Départemental 85

L'association a engagé 2 contentieux au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Social (TITSS) contre le Conseil départemental de Vendée :

- sur les comptes administratifs 2013 pour 150 k€ et sur le budget 2015 pour 50 k€ (sur la base de 60 863 heures).
- Sur les comptes administratifs 2014 pour 82 k€ et sur le budget 2016 pour 62 k€

L'audience du 1er contentieux doit avoir lieu en septembre 2017.Le contentieux portant sur les comptes administratifs 2013 est comptabilisé dans l'association ADT 85.

Pour rappel, le conseil Départemental de Vendée a encouragé les associations autorisées et habilitées aide sociale à se déshabiliter afin de parvenir à un tarif unique pour le financement APA et PCH.

L'ADT 85 a refusé cette déshabilitation. L'insuffisance du financement en 2015 et en 2016 et l'absence de perspectives positives ont contraint ADT à cesser son activité en Vendée.

L'activité de Vendée a été transférée à l'ADMR au 01 Mars 2017.

4-8 Situation de l'ADT 85 : Impact sur les comptes de l'ADT 44-85

Les déficits réalisés sur les années antérieures par l'ADT 85 ont généré une situation nette négative qui engendre un risque de non recouvrement des créances détenues par l'ADT 44-85.

Par prudence, une provision pour dépréciation de 215 000 € avait été constituée au 31/12/2008 puis actualisée à hauteur de 293 295 € au 31/12/2014.

La créance brute ADT 85 est de 410 k€ au 31/12/2016.

Compte-tenu du transfert de l'activité vendéenne au 28/02/2017, cette créance a été entièrement dépréciée à la clôture des comptes 2016. Un complément de dépréciation a été comptabilisé pour 116 k€.

Etat de la créance :

en K€	2016	2015
ADT 85 Divers	-609	-567
ADT 85 Personnel	745	745
Charges à payer ADT 85	-131	-131
Produit à recevoir ADT85	356	356
ADT 85 RJ	49	38
Total Créance Brute	410	441
Provision pour dépréciation	410	293
Total Créance Nette	0	148